

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	16
Rubrik:	Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soient remplacées par une proposition unique : les jeunes délinquants doivent être soumis à une juridiction spéciale. Le Congrès, a adopté la manière de voir de M. Mercier, avec une adjonction proposée par M. Duvillard, et ainsi conçue : « L'Ecole doit lutter avec énergie contre le mensonge. Les enfants reconnus moralement déficients doivent être soumis à un régime pédagogique spécial. Leur détermination relève du corps médical. »

C'est le tour de la seconde et dernière question, présentée par M. Juncker, inspecteur secondaire à Delémont. M. Brunot a développé des idées originales sur l'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire. A part une modification de forme purement rédactionnelle, le Congrès a ratifié les conclusions de M. Juncker. La journée officielle s'est ouverte par une admirable conférence de M. Brunot, professeur, de Paris, sur l'histoire de la grammaire et de la langue française.

Les affaires d'administration n'ont demandé que très peu de temps. MM. Guex, pour la partie rédactionnelle, et Perret, pour la situation financière, ont présenté des rapports sur l'*Educateur*. Avec enthousiasme il a été décidé que le prochain congrès aura lieu à Lausanne en 1914, en même temps que le cinquantenaire de la Pédagogique.

Au banquet de midi, M. Rosier, chef du Département de l'Instruction publique de Genève, a remercié très vivement Saint-Imier et le Comité sortant de charge pour l'aimable réception qu'ont trouvée les congressistes. Puis, passant à un autre sujet, l'honorable conseiller d'Etat s'est catégoriquement prononcé en faveur de l'augmentation de la subvention fédérale pour l'école primaire. On ne saurait jamais trop faire de sacrifices, s'ils sont bien compris, pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse suisse.



AVIS. — Au cours de Directeurs de chant, donné à Romont, les recueils d'accompagnement d'orgue pour l'édition vaticane ont été mis à la disposition des participants. L'un d'eux a disparu. L'organiste qui pourrait encore l'avoir à l'examen est prié d'en avertir le soussigné. Jos. BOVET, prof.

